

CONCOURS ou EXAMEN

donnant accès à l'emploi de :

Technicien principal 2^e classe

à titre interne

 (1)

à titre externe

 (1)

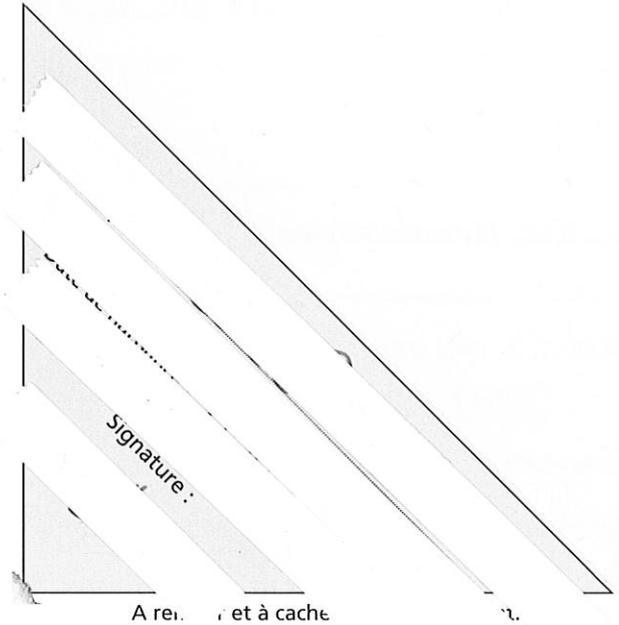
au titre du troisième concours

 (1)

Spécialité Artisanat et métiers art

Épreuve de Etude de cas

Date de l'épreuve 14 avril 2016



Colonne réservée
à l'Administration

Numéro de correction



121.

Numéro d'anonymat



Note attribuée
(réservé au jury)



14,50

Visa du jury ou de la
Commission de Surveillance

Commune de Techniulle

le 14 avril 2016

Service technique et de communication

Etude de cas

A l'attention de Monsieur le Maire

Objet: Propositions d'actions afin de
promouvoir le reliquaire du X^e siècle.

La valorisation d'un lieu géographique, d'une commune
passe par différents moyens. Qu'ils soient industriels, technologiques,
ou artistiques, ils sont l'image représentative d'un lieu.

Suite à des travaux urbains, des découvertes archéologiques
ont été faites dont un reliquaire en or du X^e siècle. Cet objet
fut identifié comme ayant appartenu à un Techniullais dont la
famille a marqué politiquement et militairement l'histoire de
l'Europe.

Le Maire de Techniulle a la volonté de promouvoir cet objet
à travers différentes actions de communication et d'exposition

notamment. Un groupe de pilotage est mis en place afin d'élaborer et de créer de nouvelles actions. De plus, il est déjà porté à connaissance des lieux possibles d'accueil sur le département ainsi que des propositions de partenariat.

Question 1 : Le groupe de pilotage (OPIL) propose de nouvelles actions dans la promotion du reliquaire.

- Outre la volonté de communiquer et d'exposer l'œuvre au public, il est possible de :
- Créer une exposition temporaire, itinérante voir virtuelle,
 - Proposer des conférences autour du reliquaire, de cet art et de son époque,
 - Monter un reportage vidéo, télévisé
 - Écrire une revue de presse, dans des journaux, des magazines,
 - Créer un site internet, un blog, une page sur les réseaux sociaux,
 - Proposer des ateliers pédagogiques en parallèle de l'exposition
 - S'appuyer sur les manifestations locales pour promouvoir ses différentes actions.

Ayant abordé la partie proposition, il sera vu en question 2 toutes les contraintes liées à ces actions

Question 2: Afin de mieux cerner les propositions d'action vues précédemment, il est important de décrire les caractéristiques et contraintes de chacune d'elles.

	Caractéristiques et contraintes techniques	Contraintes réglementaires et juridiques
Exposition temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • Cibler un public connaisseur • Trouver un lieu • Obtenir des conditions de conservation optimum et de sécurité • Choisir des œuvres agréant l'exposition. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementation des Etablissements Recevant du Public (ERP) • Droit d'auteur et d'image (droit de diffusion, de reproduction, copyright). • Accessibilité pour tous (loi du 11 février 2005) du lieu, de l'information
Itinérante	<ul style="list-style-type: none"> • Fabrication de fac-similé • Support d'exposition sur kakemono, roll-up • Trouver des lieux d'accueil • Organiser le roulement de l'exposition • Cibler un public plus scolaire et moins intéressé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurance sur site et durant le transport (par l'organisateur)
Virtuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Allier image, vidéos avec un narrateur et des textes. • Cibler un très large public. 	
Conférences	<ul style="list-style-type: none"> • Cibler un public connaisseur • Trouver un lieu adéquat à ce genre de manifestation (théâtre par exemple). • Faire intervenir un ou plusieurs conférenciers • La logistique du son, de la lumière et de l'image. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementation des ERP • Droit d'auteur et d'image pour les œuvres représentées et l'exposition du ou des conférenciers • Accessibilité pour tous du lieu
Reportage vidéo, télévisé	<ul style="list-style-type: none"> • Cibler un large public. • Repérage des lieux de tournage • Prise en place du scénario • Intervention d'historiens, de témoins • Faire appel à une société spécialisée 	<ul style="list-style-type: none"> • Droit d'auteur et d'image (droit de diffusion, de reproduction) copyright des images et du montage (droit intellectuel)

<ul style="list-style-type: none"> × Revue de presse journaux magazines 	<ul style="list-style-type: none"> • Cibler un large public • Allier le texte à l'image • Etablir l'article par un agent de la collectivité compétent (Service d'un musée, des archives ou de la communication) 	<ul style="list-style-type: none"> • Droit d'auteur et d'image, copyright et droit intellectuel
<ul style="list-style-type: none"> × Site interne, blog page sur les réseaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Cibler un large public • Allier texte, image et vidéos • Actualiser régulièrement la source • Faire appel à un webmaster 	<ul style="list-style-type: none"> • Droit d'auteur et d'image, copyright et droit intellectuel
<ul style="list-style-type: none"> + Ateliers pédagogiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Cibler un public scolaire • S'adapter à différents niveaux d'âge • Coordonner l'objectif de l'atelier avec le thème de l'exposition • Être attractif et manuel • Proposer un support papier pour l'enseignant 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des produits naturels et non allergènes. • Droit d'image si utilisation dans l'atelier.
<ul style="list-style-type: none"> Usage de manifestations locales dans la promo. tion de l'événement 	<ul style="list-style-type: none"> • Cibler un large public • Usage de différents supports à la médiation et à la communication (proposer des dépliants, des affiches, faire de la publicité, panneaux de circulation) • Campagne d'affichage et de localisation des manifestations 	<ul style="list-style-type: none"> • Peltre les moyens disponibles pour favoriser au mieux l'accès aux sites

Les contraintes financières vont regrouper toutes les actions vues précédemment. Il faut avant toute chose déterminer les lieux pouvant accueillir les expositions (temporaire et itinérante). Une fois sélectionnés, ils devront être inspectés par la Commission de Sécurité afin de les autoriser à recevoir du public. Une mise au norme sera sans doute nécessaire et une enveloppe budgétaire y sera donc consacrée.

Concernant également le lieu de l'exposition temporaire accueillant le reliquaire et des œuvres complémentaires, les conditions de conservation devront être respectées ainsi qu'une sécurité de la pièce maîtresse (mise sous cloche et équipe de gardiennage). Les œuvres exposées seront assurées de Clou à Clou par l'organisateur ainsi que durant leur transport (faire appel à une entreprise spécialisée).

Les intervenants et notamment les conférenciers seront indemnisés pour leur création intellectuelle et le temps de la conférence.

Il faudra également prévoir des contrats pour le webmaster, la société de sonographie ainsi que la location de matériel de son, lumière et vidéo. de montage vidéo

Un marché à procédure adaptée peut être mis en place pour ses prestations de service.

Et enfin, le financement du plan média est à prévoir notamment sur la partie impression des différents supports et formats (bâche, affiche pour abri-bus, dépliant, carton d'invitation, ...)

Ainsi les contraintes financières déterminées, il est possible d'établir un montage budgétaire. Ce dernier sera précis et à l'équilibre. C'est à dire que les dépenses seront égales aux recettes.

Budget précis

Dépenses précises

Recettes précises

Dépenses de fonctionnement :

- frais de production (accrochage, peinture, système pour une conservation idéale, cloche...)
- Déplacement, logement, repas
- Transport des œuvres
- location matériel de sonorisation

Salaires :

- Gardiennage
- location salle

Recettes directes :

- Entrée exposition
- visites guidées
- Vente de produits annexes
- Nécenat

Service:

- Imprimerie
- Webmaster
- Société de sonorisation et de montage vidéo
- Assurance

Subventions:

- Commune
- Collectivités : - Département
- Région
- Métropole
- Etat.

Droit d'auteur:

- Artistes ou ayants droit
- Conférenciers
- Société de montage vidéo

Une fois le budget prévisionnel établi, le plan média et surtout le mode de communication peut être déterminé.

Question 3: Les actions proposées par le COPIL doivent être relayées au public via une communication adaptée.

Le plan média déterminera après la création de la phase virtuelle et de ses déclinaisons, les supports les plus adaptés aux actions.

Tout ce qui est support papier reste classique mais important aux yeux du public. Ainsi les campagnes d'affiches sur abri-bus ou tram seront privilégiées. Des dépliants, flyers, cartons d'imitation sont également pris en compte. Par contre, les très grands formats tel que les affiches 4 par 3 (visible le long de route) seront rares vu le coût d'impression. Mais si ces dernières sont pris en charge par le Conseil départemental et de la Région, il est possible de faire également imprimer une bâche et des banderoles.

Les supports de communication via internet sont très intéressants à exploiter. De plus, ils offrent une approche directe et visent un spectre large de potentiel utilisateur. La création d'une page dédiée à l'histoire du reliquaire et de l'évènement en découlant est à mettre en lien sur le site de la commune, du département et de la région. Une page sur les réseaux sociaux rajoute l'évènement et permet d'atteindre un public plus large et plus jeune.

Pour compléter le tout, la communication par la presse écrite qu'elle soit journalistique ou de magazine est incontournable. L'organisateur peut acheter des espaces publicitaires pour informer de la manifestation et doit faire parvenir un communiqué de presse

aux différents éditeurs de journaux (presse journalistique, payante, gratuite, ...).
L'information sera alors décrite à une semaine de l'ouverture de l'exposition
et un petit rappel la veille.

Une fois le plan de communication défini, deux scénarios souhaités par
le Maire de Techniulle sont à mettre en place.

Question 4: Afin de relayer la découverte du reliquaire rapidement mais également
de manière minutieuse, deux scénarios sont proposés.

Scénario de l'année N: Le Maire a le souhait de communiquer autour de
l'objet dans les deux mois qui suivent. Dans un délai si court, toutes les actions
proposées par le COPIL ne peuvent être instaurées. Cependant, le Maire ambitionne l'expo-
sition du reliquaire dans ce délai.

Le service culturel organisateur de l'exposition devra trouver dans l'urgence
un lieu d'accueil regroupant toutes les conditions pour l'obtention du prêt de l'objet
c'est à dire un lieu d'exposition avec une atmosphère idéale de conservation (tempéra-
ture et humidité constantes et adaptées à l'œuvre, lumière du jour occultée pour favoriser
une intensité lumineuse faible), un bâtiment suffisamment sécurisé.

Afin de donner du relief à l'exposition et si accord des services du ministère de
la Culture et de la Communication, la commune de Techniulle peut faire une
demande de prêt des objets les plus intéressants retrouvés lors de la fouille archéologique.
Ainsi l'exposition aura pour thème "le reliquaire et ses voisins archéologiques" et proposera
aux visiteurs une manifestation complète et intéressante.

Le thème, le lieu ainsi que les objets étant trouvés, le plan média peut être
lancé. Il commence par l'achat d'espace publicitaire et la conception du visuel (phrase
d'accroche, titre, visuel), le choix des supports d'impression (bâche, affiche, dépliant, ...) et
la déclinaison du visuel (charte graphique), puis le lancement chez les imprimeurs
adaptés au support. Le communiqué de presse est transmis informant de la date d'ouverture
de l'exposition.

Afin d'agrémenter l'exposition, le reportage vidéo, facilement communicable, est
lancé. En parallèle, des articles de revue de presse sont écrits par un agent du service de
communication, du musée ou des archives. Il les transmettra le plus rapidement possible
afin d'intégrer la mise en page avant le lancement à l'impression. Un webmaster ou
un infographiste dédié dans la création de page, faisant partie de la commune, du départ

tement ou de la région, procédera à l'élaboration du site internet.

Répartitions budgétaires selon la collectivité :

Par la commune :

Dépenses : - Frais de produits (accrochage, ...)
- Transport des œuvres
- Gardiennage
- location salle
- Assurance

Recettes : Entrées-expositions
Visites guidées
Ventes de produits annexes
Pécuniat
Subventions (Département, Région, Métropole, Etat).

Par le Département et la Région :

Dépenses : - Imprimerie
- Subvention octroyée

Recettes :

Scénario de l'année N+1 : Le temps étant plus disponible toutes les autres actions sont à mettre en œuvre afin de proposer un travail de qualité. Il peut être intéressant de choisir la date anniversaire de la découverte pour lancer la nouvelle exposition.

L'exposition pourra s'agrémenter d'œuvres similaires par leur forme ou par leur époque. La mise en place est identique au scénario de l'année N, sauf qu'il faudra prévoir un temps pour la recherche de ses œuvres, leur assurance et leur transport.

En découlera l'exposition itinérante imprimée sur roll-up ainsi que définir le planning du déplacement de cette exposition et de l'exposition virtuelle.

x Le choix d'un conférencier sera fait auprès des enseignants universitaires, des conservateurs de musée ou d'archives. Le contenu sera validé par la hiérarchie avant divulgation.

Les articles dans les magazines spécialisés pourront être traités et envoyés aux éditeurs afin de les intégrer dans leur mise en page.

L'atelier pédagogique aura plus d'impact dans le scénario N+1 puisque le corps enseignant aura pris connaissance de l'exposition et du thème au cours du scénario N.

x Et enfin, l'intégration de l'événement aux manifestations estivales se fera de manière plus impliquée et en adéquation.

Répartitions budgétaires selon la collectivité :

Par la commune

Dépenses : - frais de production (accréditation)
- transport des œuvres.